



Communiqué de la CGT, de la Fédération des Services Publics et de l'Union
Départementale de la Loire

Procédure judiciaire contre un militant CGT arrêté le 14 juin

Notre camarade Cédric Crozet, des Territoriaux CGT de St Etienne, est passé en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Paris le 16 juin suite à son arrestation lors de la manifestation parisienne du 14 juin.

A la demande de son avocate, son procès a été reporté au 27 juillet, afin de pouvoir préparer correctement sa défense et qu'il soit jugé dans des conditions plus acceptables que celles de la comparution immédiate. Cédric a été placé sous contrôle judiciaire en attente de son procès, en dépit de la demande de placement en détention provisoire formulée par le procureur, nouveau témoignage de la volonté du pouvoir politique de s'en prendre à la CGT.

Les éléments en possession de l'avocate de Cédric sont de nature à démontrer son innocence. Non seulement Cédric n'a pas commis de violence mais il a lui-même été victime de violences policières alors qu'il cherchait à porter secours à un manifestant blessé.

La CGT, sa Fédération des Services publics et son Union Départementale de la Loire, apportent leur soutien à Cédric et à ses proches.

Avec Cédric, avec l'ensemble des salariés, jeunes et retraités mobilisés depuis trois mois, nous poursuivons la lutte contre le projet de loi Travail et pour un Code du travail du 21^e siècle.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 17 juin 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr